

COMITE SYNDICAL DU 3 JUIN 2026

Le **TROIS JUIN DEUX-MILLE-VINGT-SIX** à DIX-HUIT HEURES TRENTE MINUTES, le Comité Syndical du SMICTOM du Pays de Fougères s'est réuni au sein de son siège social 7 Allée Eugène Freyssinet à JAVENÉ (35133) sur la convocation qui lui a été adressée et sous la présidence de M. Daniel BALLUAIS, Président.

DATE DE CONVOCATION : 28 mai 2026

Nombre de délégués en exercice : 68

Présents ➤ 58

Absents ➤ 10

Excusés ➤ 4

Pouvoirs ➤ aucun

Titulaires présents :

Couesnon Marches de Bretagne	Madame	BLANC Marie-Armelle
Couesnon Marches de Bretagne	Monsieur	BODIN Yannick
Couesnon Marches de Bretagne	Monsieur	D'HANGEST Eric
Couesnon Marches de Bretagne	Monsieur	DUBREIL-JARDIN Gaëtan
Couesnon Marches de Bretagne	Monsieur	EON Jean-Yves
Couesnon Marches de Bretagne	Madame	ETIENNE Magalie
Couesnon Marches de Bretagne	Monsieur	GORE Laurent
Couesnon Marches de Bretagne	Monsieur	GORON Rémy
Couesnon Marches de Bretagne	Monsieur	HALAIS Louis
Couesnon Marches de Bretagne	Monsieur	HOUDUS Emmanuel
Couesnon Marches de Bretagne	Madame	LHERMENIER-SEGOUIN Annie
Couesnon Marches de Bretagne	Madame	MONTEMBault Mélanie
Couesnon Marches de Bretagne	Monsieur	NGUYEN QUAN Christian
Couesnon Marches de Bretagne	Monsieur	REBILLON Christophe
Fougères Agglomération	Madame	BACQUET Sophie
Fougères Agglomération	Monsieur	BALLUAIS Daniel
Fougères Agglomération	Madame	BONTEMPS Anne-Claire
Fougères Agglomération	Monsieur	BOSSERAY Dominique
Fougères Agglomération	Madame	BOURACHAUD Anne
Fougères Agglomération	Monsieur	BOUVATTIER François
Fougères Agglomération	Monsieur	BUFFET Jean-François
Fougères Agglomération	Monsieur	CORVAISIER Daniel
Fougères Agglomération	Madame	DESANNAUX Patricia
Fougères Agglomération	Monsieur	DUREPAIRE Antoine
Fougères Agglomération	Monsieur	FROC Dominique
Fougères Agglomération	Madame	GALODE Sylvie
Fougères Agglomération	Monsieur	GARDAN Gérard
Fougères Agglomération	Madame	GARNIER Stéphanie
Fougères Agglomération	Monsieur	GODEUX Wilfrid
Fougères Agglomération	Monsieur	GUERIN Jean-Pierre
Fougères Agglomération	Monsieur	GUILLARD Hervé
Fougères Agglomération	Madame	HATTE Virginie
Fougères Agglomération	Monsieur	HERVE Claude
Fougères Agglomération	Madame	HUBEAU Maryvonne
Fougères Agglomération	Madame	JAN Stéphanie
Fougères Agglomération	Madame	LE BERT Dominique
Fougères Agglomération	Madame	LE BOLLOCH Sabrina
Fougères Agglomération	Monsieur	LEBANSAIS Rémy
Fougères Agglomération	Monsieur	LEBOUVIER David
Fougères Agglomération	Monsieur	MARTIN Benoît
Fougères Agglomération	Monsieur	MENARD Louis-Pierre
Fougères Agglomération	Monsieur	MOUTEL Joseph

Fougères Agglomération	Monsieur	PAUTREL Louis
Fougères Agglomération	Madame	PIGEON Véronique
Fougères Agglomération	Monsieur	RIBEIRO Manuel
Fougères Agglomération	Monsieur	RIVIERE Frédéric
Fougères Agglomération	Monsieur	SADOT Jackie
Fougères Agglomération	Madame	TEXIER Christelle
Fougères Agglomération	Madame	VEILLE Anne-Marie
Liffré-Cormier Communauté	Monsieur	BARBETTE Olivier
Liffré-Cormier Communauté	Monsieur	SALAÜN Ronan

Suppléants présents :

Couesnon Marches de Bretagne	Monsieur	COQUELIN Emile
Fougères Agglomération	Madame	EON Fabienne
Fougères Agglomération	Madame	GRATIEN Camille
Fougères Agglomération	Monsieur	PERROT Régis
Liffré-Cormier Communauté	Monsieur	HAVARD Thierry
Liffré-Cormier Communauté	Monsieur	JOURDAN Franck
Val d'Ille-Aubigné	Monsieur	THEISEN Yves

Titulaires excusés :

Couesnon Marches de Bretagne	Monsieur	ISAMBARD Albert
Fougères Agglomération	Monsieur	CHESNAIS Mathis

Suppléants excusés :

Couesnon Marches de Bretagne	Monsieur	LECENE Yoann
Fougères Agglomération	Madame	MONTIGNE Stéphanie

Nombre de Membres en exercice : 68

Nombre de Membres présents : 66

Nombre de pouvoirs : 2

Secrétaire de séance (article L2121-15 du CGCT) : Mélanie MONTEBAULT

Assistaient également : Vincent OSMONT, Directeur Général des Services
Cédric PHALEMPIN, Directeur Technique
Sonia LEBRUMAN, Directrice Développement
Valérie LANIESSE, responsable administrative
Fanny BABIN, responsable déchèteries
Sarah BÉCHÉ, responsable accueil-redevance
Sylvain LAOT, chargé de projet redevance incitative
Anthony VINCENT, responsable collecte

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel nominal des membres et désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 19 mai 2026
3. Présentation des délégations et des services
4. Constitution de la Commission d'Appel d'Offres
5. Constitution des Commissions Thématiques
6. Création de la Commission Consultative des Services Publics Locaux
7. Association AMORCE – Désignation des représentants
8. S3T'ec : présentation et désignation des représentants

9. Marchés publics- Déchèterie Saint-Aubin-du-Cormier : avenant n°2 au lot 2 - "Clôtures et espaces verts" attribué à la société LA JOURDANIERE NATURE
10. Marchés publics- Déchèterie Saint-Aubin-du-Cormier : avenant n°1 au lot 4 - "Charpente - couverture - bardage" attribué à la société BILHEUDE
11. Marchés publics- Déchèterie Saint-Aubin-du-Cormier : avenant n°1 au lot 5 - "Electricité - plomberie" attribué à la société Vélec Industriel
12. Bail précaire pour stockage de bacs à Louvigné du désert _ rue de la Libération
13. Ressources humaines : création de postes pour faire face à des besoins saisonniers
14. Décisions du Président

Monsieur le Président ouvre la séance à 18h30.

1. APPEL NOMINAL DES MEMBRES ET DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Président procède à l'appel nominal des membres, constate que le quorum est atteint et nomme Mme Mélanie MONTEMBault secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 MAI 2026

Le Président invite l'assemblée à adopter le procès-verbal du Comité Syndical du 19 mai 2026.

➤ **APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ**

3. PRÉSENTATION DES DÉLÉGATIONS ET DES SERVICES

Accompagnés des responsables de services, les vice-présidents ont présenté un état des lieux et les enjeux de chacune de leurs délégations.

4. CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Délibération n°2026-25

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L.1411-5, L.1414-1 à L.1414-4,

Vu le Code de la commande publique, notamment ses dispositions relatives aux commissions d'appel d'offres,

Le président expose à l'assemblée que le SMICTOM est un établissement public de coopération intercommunale soumis aux règles de la commande publique. A ce titre, une Commission d'Appel d'Offres (CAO) doit être constituée pour l'attribution des marchés publics, elle est **présidée de droit par le Président du SMICTOM ou son représentant** (Emmanuel HOUDUS) et est composée conformément aux dispositions légales en vigueur, à savoir :

- **5 membres titulaires et 5 membres suppléants** élus pour la durée du mandat du comité syndical.

Après appel à candidature, la proposition de composition de la CAO est la suivante :

Membres titulaires	Membres suppléants
LEBANSAIS Rémy	GENAR Mattéo
BARBETTE Olivier	NGUYEN QUAN Christian
GUILLARD Hervé	MONTEMBault Mélanie
HERVE Claude	SALAÜN Ronan
FROC Dominique	GODEUX Wilfrid

Sur proposition du président, les membres ont été élus à main levée.

Après en avoir délibéré, par 58 voix "Pour", 0 voix "Contre" et 0 abstention, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, de :

- **FIXER** la liste des membres de la Commission d'Appel d'Offres comme suit :

Membres titulaires	Membres suppléants
LEBANSAIS Rémy	GENAR Mattéo
BARBETTE Olivier	NGUYEN QUAN Christian
GUILLARD Hervé	MONTEMBault Mélanie
HERVE Claude	SALAÜN Ronan
FROC Dominique	GODEUX Wilfrid

5. CONSTITUTION DES COMMISSIONS THÉMATIQUES

Délibération n°2026-26

Le président expose à l'assemblée :

Lors du Comité Syndical du 19 mai 2026, Monsieur le Président a annoncé la création de 4 commissions. Après échanges en réunion de Bureau syndical, il a été décidé d'en créer 5 :

- **Commission marchés publics (MAPA) et travaux** / cette commission facultative se réunira en même temps que la Commission d'Appels d'Offres avec l'ensemble des membres (titulaires et suppléants) / coprésidée par Rémy LEBANSAIS et Daniel BALLUAIS
- **Commission Collecte & Déchèterie** – coprésidée par Olivier BARBETTE et Dominique FROC
- **Commission Finances & RH** – coprésidée par Hervé GUILLARD et Emmanuel HOUDUS
- **Commission Prévention, relation avec les partenaires & économie circulaire** – coprésidée par Mélanie MONTEMBault et Daniel BALLUAIS
- **Commission Relations usagers** (redevance incitative, pré-collecte) – coprésidée par Claude HERVE et Alain GUINNEBAULT

Après appel à candidature pour chaque commission, les propositions de composition des commissions sont les suivantes :

	CAO, Marchés publics (MAPA) et travaux
	Coprésidents : LEBANSAIS Rémy et BALLUAIS Daniel
BARBETTE Olivier	HERVE Claude
FROC Dominique	MONTEMBault Mélanie
GENAR Mattéo	NGUYEN QUAN Christian
GODEUX Wilfrid	SALAÜN Ronan
GUILLARD Hervé	

	Collecte et Déchèteries
	Coprésidents : BARBETTE Olivier et FROC Dominique
BLANC Marie-Armelle	ISAMBARD Albert
DUCLOS Guylène	LECENE Yoann
EON Jean-Yves	LHERMENIER-SEGOUIN Annie
GENAR Mattéo	NGUYEN QUAN Christian

GRATIEN Camille
HALAIS Louis

PRIOUL Dominique

Finances & RH

Coprésidents : GUILLARD Hervé et HOUDUS Emmanuel

BOUVATTIER François
DUBREIL-JARDIN Gaëtan
ETIENNE Magalie
GALODE Sylvie

GENAR Mattéo
GRATIEN Camille
MENARD Louis-Pierre
RIVIERE Frédéric

Prévention, relation avec les partenaires & économie circulaire

Coprésidents : MONTEBAULT Mélanie et BALLUAIS Daniel

BODIN Yannick
D'HANGEST Eric
ETIENNE Magalie
GALODE Sylvie
GENAR Mattéo
GRATIEN Camille

LE BOLLOCH Sabrina
MACOURS Pascale
PERROT Régis
TEXIER Christelle
VEILLE Anne-Marie

Relations usagers (redevance incitative, pré-collecte)

Coprésidents : HERVE Claude et GUINNEBAULT Alain

BLANC Marie-Armelle
BODIN Yannick
BONTEMPS Anne-Claire
DESANNAUX Patricia
GENAR Mattéo
HATTE Virginie

ISAMBARD Albert
JAN Stéphanie
NGUYEN-QUAN Christian
REBILLON Christophe
VEILLE Anne-Marie

Sur proposition du président, les membres ont été élus à main levée.

Après en avoir délibéré, par 58 voix "Pour", 0 voix "Contre" et 0 abstention, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, de :

- **CREER** les commissions thématiques comme énoncées ci-dessus

6. CONSTITUTION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Délibération n°2026-27

L'article L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une commission consultative soit créée auprès des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) pour l'ensemble des services publics confiés à un tiers par convention de délégation de service public ou exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

Cette Commission est présidée par le Président de l'EPCI et comprend des membres de l'Assemblée Délibérante et des représentants d'associations locales, nommés par l'assemblée délibérante.

En fonction de l'ordre du jour, sur proposition de son Président, la Commission peut inviter à participer à ses travaux, avec voix consultative, toute personne dont l'audition lui paraît utile.

La Commission Consultative examine chaque année le rapport sur le prix et la qualité des services publics mentionnés à l'article L 2224-5. Elle est donc réunie pour prendre connaissance du rapport d'activités du SMICTOM.

La Commission Consultative est consultée pour avis sur :

- Les projets de délégation de service public, avant que l'Assemblée Délibérante se prononce.
- Les projets de création de régie dotée de l'autonomie financière avant la décision portant création de la régie
- Tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ne se prononce.

Pour mémoire, les structures participant à la précédente commission consultative étaient :

- Les chambres consulaires d'Ille et Vilaine (Chambre des Métiers, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre d'Agriculture)
- Les associations de consommateurs (Confédération Nationale du Logement, Consommation Logement Cadre de Vie et UFC que choisir,)
- La SPL tourisme « Destination Fougères »
- Le REEPF (Réseau d'Education à l'Environnement du Pays de Fougères)
- Familles Actives au Centre Social
- Emmaüs
- La Passiflore
- Eau et rivières de Bretagne
- Bretagne Vivante (= SEPNEB = Sté pour l'Etude et la Protection de la Nature en Bretagne)
- 1 représentant par Conseil de Développement auprès des EPCI

Les Membres du Bureau sont associés à ces réunions. Un compte rendu des travaux de la commission est effectué chaque année par le Président à l'Assemblée Délibérante avant le 1er juillet.

Il est proposé à l'assemblée de convier également les principaux bailleurs sociaux, soit Fougères Habitat et Néotoa, ainsi que les principaux syndicats de copropriété, soit Espacil et COGIR. D'autres membres peuvent être ajoutés à cette commission en fonction des souhaits des délégués du SMICTOM.

Après en avoir délibéré, par 58 voix "Pour", 0 voix "Contre" et 0 abstention, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, de :

- **RETENIR** l'ensemble des structures et membres proposé ci-dessus pour constituer la Commission Consultative du SMICTOM.

7. ASSOCIATION AMORCE – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS

Délibération n°2026-28

Le SMICTOM adhère à l'Association AMORCE, regroupant des entreprises et des collectivités dans le domaine de l'eau, l'énergie et les déchets.

A l'occasion du Renouvellement de l'Assemblée Délibérante, il convient de désigner les représentants du SMICTOM à cette association.

Le Bureau propose les représentants suivants :

Délégué titulaire	Délégué suppléant
BALLUAIS Daniel	BARBETTE Olivier

Après en avoir délibéré, par 58 voix "Pour", 0 voix "Contre" et 0 abstention, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, de :

- **DÉSIGNER** les membres suivants comme représentants du SMICTOM à l'association AMORCE :

Délégué titulaire	Délégué suppléant
BALLUAIS Daniel	BARBETTE Olivier

Monsieur Ronan SALAUN quitte la séance.

8. S3T'EC : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS PAR LE PRÉSIDENT

Délibération n°2026-29

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral 21 novembre 2018 portant création d'S3T'ec ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2025 portant modification des statuts d'S3T'ec ;

Considérant que le nombre de représentants élus du SMICTOM du Pays de Fougères est fixé à 10 titulaires et 10 suppléants ;

Considérant que chaque délégué titulaire et suppléant est élu pour la durée de son mandat au sein de l'organe délibérant qui l'a désigné ;

Considérant que si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par Le Président ;

Considérant les candidatures suivantes :

Titulaires	Suppléants
Daniel BALLUAIS	Jean-François BUFFET
Olivier BARBETTE	Christelle TEXIER
Claude HERVÉ	Sophie BACQUET
Rémy LEBANSAIS	David LEBOUVIER
Mélanie MONTEBAULT	Virginie HATTE
Hervé GUILLARD	Maryvonne HUBEAU
Emmanuel HOUDUS	Patricia DESANNAUX
Alain GUINNEBAULT	Daniel CORVAISIER
Dominique FROC	Sylvie GALODÉ
Manuel RIBEIRO	Ronan SALAÜN

Après en avoir délibéré, par 58 voix "Pour", 0 voix "Contre" et 0 abstention, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, de : FIXER la liste des membres de la Commission d'Appel d'Offres comme suit :

Titulaires	Suppléants
Daniel BALLUAIS	Jean-François BUFFET
Olivier BARBETTE	Christelle TEXIER
Claude HERVÉ	Sophie BACQUET
Rémy LEBANSAIS	David LEBOUVIER
Mélanie MONTEBAULT	Virginie HATTE
Hervé GUILLARD	Maryvonne HUBEAU
Emmanuel HOUDUS	Patricia DESANNAUX
Alain GUINNEBAULT	Daniel CORVAISIER
Dominique FROC	Sylvie GALODÉ
Manuel RIBEIRO	Ronan SALAÜN

9. Marchés publics- Déchèterie Saint-Aubin-du-Cormier PA2024-04 LOT 2 "CLOTURES ET ESPACES VERTS" - LA JOURDANIERE NATURE - AVENANT N°2

Délibération n°2026-30

Monsieur Rémy LEBANSAIS, Vice-Président en charge des marchés publics et des travaux expose :

Dans le cadre de la construction d'une nouvelle déchèterie sur la ZAC de la Mottais à Saint-Aubin du Cormier, il est prévu au lot 02 - "Clôtures et espaces verts" attribué à la société LA JOURDANIERE NATURE :

- le remplacement de pelouse par des bâches biodégradables avec plantations rampantes sur talus pour faciliter l'entretien du site
- l'ajout d'une portion de haie manquante sur les plans de la maîtrise d'œuvre.

L'impact financier de ce second avenant est le suivant :

Montant du marché (hors avenants)	Montant de la Plus- Value Avenant n°1	Montant de la Plus- Value Avenant n°2	Nouveau montant total du marché
69 479,25 € HT	4 202 € HT	2 718 € HT	76 399.25 € HT

% d'écart introduit par les 2 avenants consécutifs : + 10%

La passation de ces deux avenants est justifiée juridiquement au titre de l'Art. R2194-8 du Code de la Commande Publique qui précise que « le marché peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur aux seuils européens qui figurent dans l'avis annexé au présent code (...) et à 15 % du montant du marché initial pour les marchés de travaux, sans qu'il soit nécessaire de vérifier si les conditions prévues à l'article R. 2194-7 sont remplies. »

Après en avoir délibéré, par 58 voix "Pour", 0 voix "Contre" et 0 abstention, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, de :

- **VALIDER** l'avenant N°2 au Lot 02 - "Clôtures et espaces verts" du marché PA_2024-04DCHSTAUBIN attribué à la société LA JOURDANIERE NATURE pour un montant de plus-value de 2 718 € HT portant le montant total du lot à 76 399.25 € HT
- **DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026
- **AUTORISER** le Président et/ou l'un des Vice-présidents à signer tout document à intervenir dans le cadre de cet avenant

10. Marchés publics- Déchèterie Saint-Aubin-du-Cormier - PA2024-04 LOT 4 "CHARPENTE - COUVERTURE - BARDAGE" - BILHEUDE- AVENANT N°1

Délibération n°2026-31

Monsieur Rémy LEBANSAIS, Vice-Président en charge des marchés publics et des travaux expose :

Dans le cadre de la construction d'une nouvelle déchèterie sur la ZAC de la Mottais à Saint-Aubin du Cormier, il est prévu au lot 04 - "Charpente - couverture - bardage" attribué à la société BILHEUDE de modifier le local réemploi comme suit :

- Suppression du Bardage en panneaux OSB 12 mm intervenant à mi-hauteur des murs ;
- Habillage du bas des montants d'Ossature Bois sur 15 cm de hauteur avec linteau en OSB ;
- Habillage des tableaux, linteaux et appuis de baies vitrées ;

La moins-value de cet avenant n°1 est de 3 300 € HT.

L'impact financier de ce premier avenant est le suivant :

Montant du marché	Montant de la Moins-Value Avenant n°1	Nouveau montant total du marché
-------------------	--	------------------------------------

(hors avenants et hors révisions)		
87 000 € HT	- 3 300 € HT	83 700 € HT

% d'écart introduit par l'avenant : -3.8%

La passation de cet avenant est justifiée juridiquement au titre de l'Art. R2194-8 du Code de la Commande Publique qui précise que « le marché peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur aux seuils européens qui figurent dans l'avis annexé au présent code (...) et à 15 % du montant du marché initial pour les marchés de travaux, sans qu'il soit nécessaire de vérifier si les conditions prévues à l'article R. 2194-7 sont remplies. »

Après en avoir délibéré, par 58 voix "Pour", 0 voix "Contre" et 0 abstention, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, de :

- **VALIDER** l'avenant N°1 au Lot 04 - "Charpente - couverture - bardage" du marché PA_2024-04DCHSTAUBIN attribué à la société BILHEUDE pour un montant en moins-value de 3 300 € HT portant le montant total du lot à 83 700 € HT
- **DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026
- **AUTORISER** le Président et/ou l'un des Vice-présidents à signer tout document à intervenir dans le cadre de cet avenant

11. Marchés publics- Déchèterie Saint-Aubin-du-Cormier - PA2024-04 LOT 5 "ELECTRICITE - PLOMBERIE" - VELEC INDUSTRIEL - AVENANT N°1

Délibération n°2026-32

Monsieur Rémy LEBANSAIS, Vice-Président en charge des marchés publics et des travaux expose :

Dans le cadre de la construction d'une nouvelle déchèterie sur la ZAC de la Mottais à Saint-Aubin du Cormier, il est prévu au lot 05 - "Electricité - plomberie" attribué à la société Vélec Industriel de modifier les points suivants:

- **sonnerie extérieure**

La sonnerie extérieure prévue au CCTP ne sera pas installée car elle n'a pas d'utilité.

La moins-value correspondante est - 521,37 € HT.

- **Pilotage des prises de courant extérieures**

Afin que les prises de courant extérieures ne puissent être utilisées en dehors des heures d'ouverture, elles seront connectées au 2^{ème} canal d'une horloge déjà installée dans le Tableau Général Basse Tension. La plus-value correspondante est + 217,10 € HT.

- **Raccordement provisoire de l'alimentation de la déchèterie**

Dans l'attente de la pose du coffret de comptage par la Sté ENEDIS, une alimentation électrique provisoire est mise en œuvre afin d'assurer l'ouverture du site au 15 juin 2026.

La plus-value liée à l'intervention de la Sté VELEC INDUSTRIEL est + 281,52 € HT

- **Automatisation du volet du local réemploi**

Le local réemploi dispose d'une fenêtre équipée d'un volet qui ne peut être disposer d'un dispositif de fermeture manuelle. Afin de masquer le contenu du local réemploi en dehors des heures d'ouverture, l'alimentation électrique du volet a été chiffrée par la Sté VELEC INDUSTRIEL.

La plus-value pour l'électrification de ce volet est + 314,68 € HT

- **Connexion courant faible du dispositif de contrôle d'accès**

Un contrôle d'accès est mis en place sur la nouvelle déchèterie de Saint Aubin du Cormier. La fourniture, pose et mise en service de ces équipements ne sont pas intégrées au marché de travaux. Néanmoins, afin de faciliter la coordination des interventions et optimiser les coûts de raccordement, la Sté VELEC INDUSTRIEL est sollicitée pour assurer le raccordement et les liaisons informatiques en courant faible de ces équipements vers la baie de brassage informatique et le pupitre de commandes.

La plus-value pour ce câblage supplémentaire en courant faible est + 1 394,00 € HT

La plus-value de cet avenant n°1 est de 1 685,93 € HT.

L'impact financier de ce premier avenant est le suivant :

Montant estimé du marché (hors avenant 1 et hors révisions)	Montant de la Plus-Value Avenant n°1	Nouveau montant total du marché
78 711,44 € HT	1 685.93 € HT	80 397.37 € HT

% d'écart introduit par l'avenant : + 2.1 %

La passation de cet avenant est justifiée juridiquement au titre de l'Art. R2194-8 du Code de la Commande Publique qui précise que « le marché peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur aux seuils européens qui figurent dans l'avis annexé au présent code (...) et à 15 % du montant du marché initial pour les marchés de travaux, sans qu'il soit nécessaire de vérifier si les conditions prévues à l'article R. 2194-7 sont remplies.

Après en avoir délibéré, par 58 voix "Pour", 0 voix "Contre" et 0 abstention, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, de :

- **VALIDER** l'avenant N°1 au Lot 05 - " Electricité - plomberie " du marché PA_2024-04DCHSTAUBIN attribué à la société VELEC INDUSTRIEL pour un montant en plus-value de 1 685.93 € HT portant le montant total du lot à 80 397.37 € HT
- **DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026
- **AUTORISER** le Président et/ou l'un des Vice-présidents à signer tout document à intervenir dans le cadre de cet avenant

12. Bail précaire pour stockage de bacs à Louvigné du désert _ rue de la Libération

Délibération n°2026-33

Depuis début 2024, des bacs du SMICTOM sont stockés dans une cellule d'une superficie de 320 m², dans un ancien hangar de la société SCOM (ancienne usine). Plusieurs centaines de bacs de 660 L y sont stockés.

La signature du bail avec la SCI JUHEL n'a pas été finalisée en fin 2023/début 2024. En raison de problèmes de santé du loueur, ce dernier ne répondait pas aux sollicitations du SMICTOM.

Il est donc proposé de régulariser cette situation par la signature du bail à compter du 1^{er} janvier 2024 pour une durée de 3 ans.

Loyer : 3 400 € HT / an payable à terme échu, soit 10 200 € HT sur les 3 ans (12 240 € TTC sur les 3 ans).

Après en avoir délibéré, par 58 voix "Pour", 0 voix "Contre" et 0 abstention, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, de :

- **VALIDER** le bail précaire avec la SCI JUHEL pour la location d'une cellule de 320 m² rue de la Libération à LOUVIGNÉ-DU-DÉSERT pour une durée de 3 ans et pour un montant de 3 400 € HT / an payable à terme échu, soit 10 200 € HT sur les 3 ans (12 240 € TTC sur les 3 ans)
- **DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026
- **AUTORISER** le Président et/ou l'un des Vice-présidents à signer tout document à intervenir dans le cadre de cet avenant

13. Ressources humaines : création de postes pour faire face à des besoins saisonniers

Délibération n°2026-34

Monsieur Emmanuel HOUDUS, Vice-Président en charge des Ressources Humaines, expose :

Vu la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 relative au statut général des fonctionnaires territoriaux ;
Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Des recrutements d'agents contractuels s'avèrent indispensables chaque année, pour assurer le bon fonctionnement des services de collecte, d'entretien et des déchèteries pendant les périodes estivale et hivernale, comme suit :

CREATION	DEBUT	FIN
20 postes d'adjoint technique	1 ^{er} juin 2026	30 septembre 2026
5 postes d'adjoint technique	1 ^{er} décembre 2026	15 janvier 2026

Le recrutement de ces agents contractuels s'effectue sur le cadre d'emploi des adjoints techniques et sur la base du 1^{er} échelon du 1^{er} grade de ce cadre d'emploi.

Le Président précise qu'en termes d'effectif le recours aux agents saisonniers représentait 2.3 ETP sur l'année 2025, répartis comme suit : 1.46 en collecte, 0.74 en déchèterie et 0.1 en maintenance/entretien.

Après en avoir délibéré, par 58 voix "Pour", 0 voix "Contre" et 0 abstention, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, de :

- **DE CRÉER** les postes ainsi exposés ci-dessus pour faire face aux besoins saisonniers en périodes estivale et hivernale ;
- **D'AUTORISER** le Président à procéder au recrutement ;
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 "charges de personnel" au budget 2026.

14. POUR INFORMATION :

A. Calendrier des réunions

➤ SMICTOM du Pays de Fougères :

- Commission Relations usagers -redevance incitative 7 juillet 18h00
- Commission collecte et déchèteries 9 septembre 18h00
- Commission Relations usagers -redevance incitative 16 septembre 18h00
- Comité syndical 7 octobre 18h30
- Commission finances 16 novembre 18h00
- Comité syndical 25 novembre 18h30
- Commission finances 2 décembre 18h00
- Comité syndical 16 décembre 18h30

B. Autres dates

- Repas de convivialité agents et élus 24 juin 12h30
- Inauguration de la déchèterie de Saint-Aubin-du-Cormier 8 juillet 18h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 21h00.

Le Président,
Daniel BALUAMS

Le ou la Secrétaire de séance,
Mélanie MONTEBAULT